



**DELIBERATION N° 22/166 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT
DE L'EX. RT 40 DANS LA TRAVERSE DE SARTÈ**

**CHÌ APPROVA U PIANU DI FINANZAMENTU DI L'ACCUNCIAMENTU
DI L'ANZIANA RT 40 NANTU À A TRAVERSA DI SARTÈ**

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois novembre, la Commission Permanente, convoquée le 10 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Christelle COMBETTE, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIANCUCCI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Mme Valérie BOZZI à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Véronique ARRIGHI
M. Romain COLONNA à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération,

- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} avril 2022 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/030 CP de la Commission Permanente du 24 mars 2021 approuvant la convention relative à l'aménagement de la traverse de Sartè (ex. RT 40),
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le nouveau plan de financement de l'opération « Aménagement de l'ex. RT 40 dans la traverse de Sartè » :

Commune de Sartè	293 000 €	7,88 %
FEDER	1 281 000 €	34,44 %
Collectivité de Corse	2 146 000 €	57,68 %
TOTAL	3 720 000 €	100,00 %

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'obtention de la subvention de l'Union européenne dans le cadre du FEDER.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 23 novembre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ACCUNCIAMENTU DI L'ANZIANA RT 40 NANTU À A
TRAVERSA DI SARTÈ**

**AMÉNAGEMENT DE L'EX. RT 40 DANS LA TRAVERSE DE
SARTÈ**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la modification du plan de financement de l'opération d'« aménagement de l'ex. RT 40 dans la traverse de Sartè », grâce sa prise en compte partielle dans le cadre du FEDER 21-27.

I - LE CONTEXTE

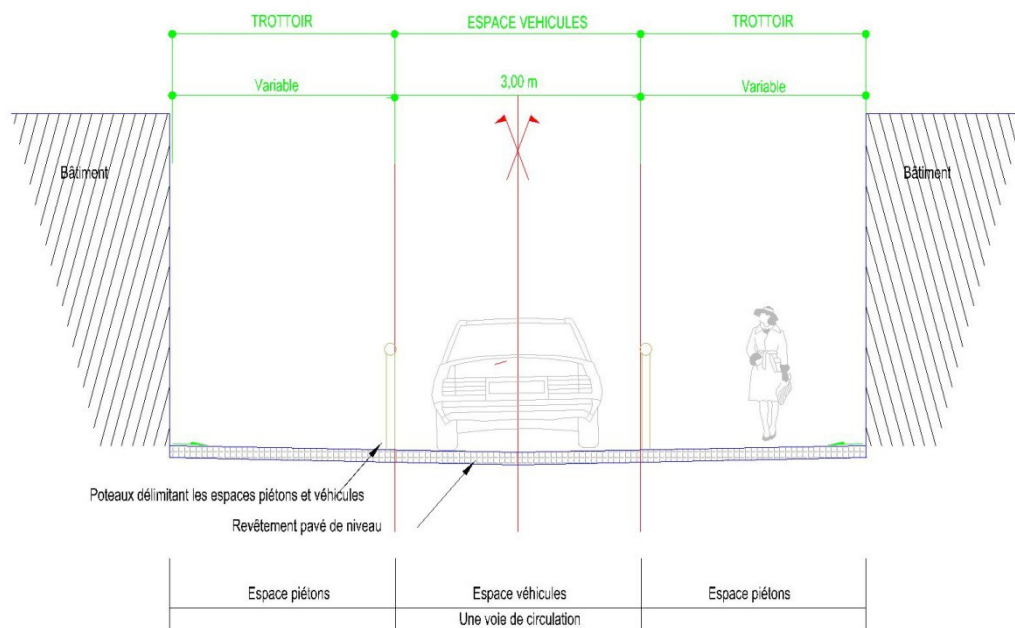
Cette opération a été approuvée par la délibération n° 21/030 CP de la Commission Permanente du 24 mars 2021. Elle porte sur l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès, du cours Général de Gaulle, de la place Porta, du cours Sœur Amélie et de l'avenue Jean Nicoli.

Le plan de financement prévu était le suivant :

Commune	293 000 €	7,88 %
CdC	3 427 000 €	92,12 %
Total	3 720 000 €	100,00 %

Une partie de l'opération, celle relative à l'aménagement du cours Général de Gaulle, de la place Porta et du cours Sœur Amélie pour un montant de 1 830 000 €, a pour objectif une prise en compte spécifique des modes doux de déplacement en créant une zone de rencontre. Les travaux prévoient une zone pavée d'un seul niveau sur toute la largeur de la voie. Les espaces piétons et la voie centrale de circulation en sens unique seront séparés par un alignement de mobilier urbain.

Organisation du Cours Général de Gaulle et du Cours Soeur Amélie



A noter que la commune a comme objectif la création d'une aire piétonne sur cet espace.

Ainsi, cette partie de l'opération peut être prise en compte dans le cadre du programme FEDER pour la période 2021-2027.

II - FINANCEMENT

Le plan de financement de cette partie d'opération s'établit comme suit :

Commune	144 204 €	7,88 %
FEDER	1 281 000 €	70,00 %
CdC	404 796 €	22,12 %
Total	1 830 000 €	100,00 %

Ainsi revu, le plan de financement de l'ensemble de l'opération devient :

Commune	293 000 €	7,88 %
FEDER	1 281 000 €	34,44 %
CdC	2 146 000 €	57,68 %
Total	3 720 000 €	100,00 %

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement de l'opération :

Cofinancement de la commune :	293 000 € HT
Subvention de l'Europe (FEDER 21-27) :	1 281 000 € HT
(70 % de la partie de l'opération relative à l'aménagement du cours Général de Gaulle, de la place Porta et du cours Soeur Amélie)	
Part CdC :	<u>2 146 000 € HT</u>

Total : 3 720 000 € HT

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à conduire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de la subvention de l'Europe dans le cadre du programme FEDER pour la période 2021-2027.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.